

La lettre du Groupement pour les Droits des Minorités

Trimestriel n° 73

Avril 2004

Éditorial

La France s'est dotée d'une loi sur la prohibition du port des signes « ostensibles » à l'école. Le législateur espère ainsi rassurer certains enseignants légitimement inquiets et flatter l'opinion publique que cette question interpelle manifestement.

Pour une fois que les Français s'intéressent enfin à une question de minorités, on devrait se réjouir. Ceci étant, il est permis de s'interroger sur le bien-fondé d'une telle démarche ; interdire le port du voile musulman à l'école (car, en dépit de « dommages collatéraux » du côté des Assyro-Chaldéens et des Sikhs, c'est bien de cela et de cela seul qu'il s'agit) est-il de nature à soigner le malaise croissant qui se développe entre le pays et sa minorité musulmane ?

1 - Une réponse inadéquate à un vrai problème

Cette interdiction votée dans l'urgence, correspond à une réaction épidermique et de circonstance à un symptôme qui est bien différent du mal lui-même. Il s'agit, selon la « méthode Sarkozy », de réprimer et, ce faisant (ironiquement en l'occurrence), de cacher.

On casse le thermomètre pour ne pas voir la fièvre là où il aurait fallu comprendre et traiter.

Ce que révèle le voile est en effet :

- le réel racisme anti-arabe et anti-musulman de la société française ;
- le machisme archaïque que recèle un certain islam ;
- enfin, la réaction sociétale de la nation à l'implantation durable dans le corps social français d'un habitus allogène massif (6 millions de musulmans).

Ceci méritait mieux sans doute qu'un « gadget » législatif.

2 - Une loi qui risque d'être contre-productive sinon dangereuse

_ En rejetant les élèves en cause vers l'enseignement privé, (renforçant de ce fait la communautarisation minoritaire), ce qui est plus grave, en les privant de tout enseignement, on les renvoie de ce fait vers l'obscurantisme.

_ En « braquant » les musulmans de France et d'ailleurs contre la société dominante (un réveil de la querelle religieuse), on renforce l'antisé-

mitisme, le repli communautaire et l'hostilité à l'État.

_ En suscitant au sein du monde musulman une forte hostilité envers la France, détruisant ainsi l'acquis de décennies de politique étrangère prudente, on expose notre pays à des attentats que celui-ci était jusqu'à présent parvenu à éviter.

3 - Un texte qui ne sera vraisemblablement pas applicable

_ Il ne correspond pas aux principes de laïcité à la française en vertu desquels l'État doit rester neutre vis-à-vis des manifestations individuelles de conviction religieuse dans l'espace public.

_ Il paraît incompatible avec les engagements internationaux de Paris. Il nous éloigne des nos alliés occidentaux (États-Unis notamment) et de l'Union Européenne.

_ Enfin, concernant les autres questions pratiques à traiter (et que la loi ignore), des textes existent déjà qu'il aurait suffi d'appliquer.

Une fois de plus, il semble bien que nous soyons tombés dans un piège !

M E X I Q U E - C H I A P A S

Les zapatistes créent de nouvelles structures autonomes

1^{ER} JANVIER 2004, dixième anniversaire de la rébellion zapatiste : sept ans depuis que le dialogue entre l'armée zapatiste de libération nationale (EZLN) a été rompu.

Ces derniers temps, le sous-commandant Marcos était devenu silencieux, ce qui n'a pas manqué d'être parfois interprété comme le signe de la disparition du mouvement.

On sait que la rupture des négociations est due au refus, de la part du gouvernement mexicain, d'appliquer les Accords de San Andrés sur les droits des peuples indigènes (cf. La lettre du GDM, septembre 2001).

Pourtant, les zapatistes n'ont pas abdicé et ont multiplié les initiatives pour obtenir le soutien de la société civile mexicaine et sensibiliser l'opinion publique internationale à la cause des Indiens d'Amérique latine. Des mouvements indiens se sont également manifestés dans d'autres pays du continent.

Les zapatistes, repliés dans leurs montagnes et leurs forêts, ont poursuivi la lutte en organisant des "communes autonomes".

Le 22 juillet 2003, le sous-commandant Marcos, constatant les nombreux problèmes qui se posent à l'intérieur des régions autonomes, annonçait la constitution prochaine de *Juntas de buen gobierno* (juntas de bon gouvernement), afin de faire en sorte que *dans le territoire rebelle zapateado, celui qui commande, commande en obéissant.*

Le 8 août, en dépit des obstacles et des provocations, en dépit des militaires de plus en plus présents dans la zone, des cortèges silencieux de milliers d'indigènes se sont dirigés vers Oventik pour assister, le 9 août, à la mise en place des juntas dans cinq "municipes".

Ils ont appelé *Caracoles* les nouvelles structures, sièges des juntas, qui remplacent les anciennes, appelées *Aguascalientes*. « Le *caracol* est la conque marine dont le son convoque les Mayas, le colimaçon qui recycle au-dedans l'extérieur, la spirale qui enroule le passé, le présent et le futur, le glyphe polysémique omniprésent de l'art préhispanique qui, depuis le monde intérieur de sa coquille primordiale, régénère tous les hommes.»¹

Les aguascalientes étaient des centres culturels et de rencontres internationales ; les caracoles veulent être des structures internes. Cinq juntas sont prévues, une par zone rebelle. Leur objectif sera :

- de chercher à contrecarrer les déséquilibres dans le développement des communes autonomes et des communautés ;
- de servir de médiateur dans les conflits qui peuvent se produire entre communes autonomes ainsi qu'entre les communautés autonomes et celles du gouvernement ;
- de veiller à l'application des lois en vigueur et d'organiser l'accueil de la société civile, nationale et internationale ;
- de mettre en œuvre des projets de production ;
- d'installer des campements de paix ;
- de faire des recherches au bénéfice des communautés.

Le Comité clandestin révolutionnaire indigène (CCRI), instance politique de l'EZLN, veillera au fonctionnement des juntas pour éviter tous actes arbitraires de corruption, d'intolérance, d'injustice et de déviation des principes zapatistes : commander en obéissant.

¹ André Aubry (anthropologue français qui vit au Chiapas depuis de nombreuses années) : *Des aguascalientes aux caracoles*. Revue « Volcans » n°53. Les éléments de cet article sont par ailleurs empruntés à un document rédigé par A.A. et à la presse mexicaine.

Concrètement, c'est la mise en œuvre de l'autonomie reconnue dans les Accords de San Andrés *sans en demander la permission*.

Selon les accords, l'autonomie se définit :

- comme l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur les territoires qui ont été leur habitat traditionnel ;
- comme une autonomie différenciée qui, au plan local, peut prendre la forme de *comunidades* (villages) ou de *municipios* (communes), mais avec un droit d'association entre les unes et les autres.

Le territoire autonome local devient un territoire régional.

Il existe actuellement une trentaine de communes autonomes.

Les Accords de San Andrés spécifient les compétences (exécutifs, législatifs et judiciaires) des gouvernements autonomes, comme la prise en charge des programmes alternatifs en matière d'éducation, de santé, de justice ("systèmes normatifs internes" exécutives, législatives et judiciaires) qui l'habilitent, par exemple, à se charger de programmes alternatifs en matière d'éducation, de santé, de justice (appelés dans les textes *sistemas normativos internos*), etc.

À ce qui est explicitement mentionné dans les Accords, l'EZLN ajoute des programmes de production (sans agrochimiques, sans OGM, respectant la biodiversité et combattant la bio-piraterie) et la commercialisation alternative.

Il y avait déjà des réalisations dans les structures antérieures ; il s'agit maintenant de les coordonner.

C'est le rôle des "Conseils de bon gouvernement", qui sont composés de délégués des communes autonomes (deux par commune).

Ces Conseils fonctionnent aussi comme des assemblées d'arbitrage et de conciliation ainsi que de répartition des finances extérieures, non selon les critères des donateurs mais selon ceux des zapatistes eux-mêmes, dans l'exercice de leur auto-gouvernement, en se réservant une retenue locale de 10 % destinée, par exemple, à soutenir le collectif d'un village dont les besoins n'avaient pas encore été prises en compte.

Qu'est-ce qui a changé depuis la création des *Caracoles* ?

Les communes autonomes (*municipios autonomos*), loin d'être relativisées, jouissent de l'appui et des services régionaux des *Caracoles* qui leur épargnent les « bavures » de leurs débuts difficiles.

Les autonomies sont considérablement renforcées et respectées, parce que :

– la direction militaire de l'EZLN se chargera – et elle seule – de répondre militairement aux manœuvres hostiles des paramilitaires qui menacent encore des organismes autonomes ;

– l'instance militaire et l'instance politique de l'EZLN ont terminé leur rôle de suppléance et n'interviendront plus dans la gestion municipale. Il y aura donc une sorte de séparation respectueuse des pouvoirs ;

– les structures autonomes n'ont plus le droit de faire intervenir les milices pour faire respecter leurs décisions parce que, dorénavant, ces dernières devront être purement politiques et inspirées par la raison et non par la force, compétence exclusive du commandement militaire.

D'autre part, Marcos a fait savoir qu'il ne serait plus le porte-parole des gouvernements autonomes :

« L'EZLN ne peut être la voix de celui qui commande, c'est-à-dire du gouvernement, même s'il commande en obéissant et gouverne bien. Quand l'EZLN parle, c'est au nom de ceux d'en bas, des gouvernés, des peuples zapatistes qui sont son cœur et son sang, sa pensée et sa voix. Nous resterons soucieux de les défendre parce que c'est pour cela que nous sommes une armée (...). Les conseils autonomes ne pourront plus recourir aux forces militaires aux fins de gouverner. Ils devront, par conséquent, s'efforcer de faire ce que doivent faire tous les bons gouvernements : recourir à la raison et non à la force pour gouverner. Les armées servent à se défendre, non à gouverner ».

Commentant ces décisions, quelques membres de la direction militaire ont précisé le sens global de ces nouvelles orientations, les problèmes fondamentaux à affronter et qui concernent toute la nation.

IL s'agit du problème de la marginalisation de la femme, celui des jeunes sans travail ou des migrants contraints de chercher aux États-Unis ce que le Mexique est incapable d'offrir, le point de vue critique de l'EZLN sur la classe politique du moment, ses choix au niveau de la solidarité internationale et la mobilisation pour un grand programme de résistance aux principaux axes néo-libéraux officiellement annoncés : l'ALCA (Accord de libre commerce américain) et le PPP (Plan Puebla-Panama).

« Les zapatistes passent désormais de la clandestinité rebelle à la résistance ouverte, publique, voire insolente, en essayant de faire comprendre au pays que, dans la débâcle où celui-ci se trouve, la solution la plus économique est tout simplement l'application des Accords de San Andrés » (André Aubry).

Les réactions

Cette initiative a d'emblée été soutenue par l'évêque de San Cristobal, Felipe Arizmendi Esquivel, qui a jugé légitime que l'EZLN propose de nouvelles formes d'organisation à l'intérieur de sa structure, mais qu'il devait le faire dans le cadre légal. Voyant dans ce projet une tentative pour ouvrir de nouvelles formes d'organisation en vue de créer une société et un monde différents, il demandait aux zapatistes d'être ouverts à tous ceux, même non zapatistes, qui sont à la recherche d'une transformation du pays. D'autre part, il lançait un appel pressant aux parlementaires afin qu'ils ratifient la Loi indigène signée en 1996.

L'archéologue Juan Jadeu, qui connaît bien la culture maya et travaille sur les ruines de Tininá (Ocosingo), déclarait de son côté que *les caracoles sont l'ultime appel à l'attention de la société mexicaine pour qu'elle ouvre les yeux et comprenne que les organisations indigènes méritent le respect et que l'autonomie est justifiée. Ce sont des Mexicains qui refusent de mourir qui sont la base de notre nation : ils ne constituent aucun danger.*

Magdalena Gómez, vice-présidente de l'Académie mexicaine des droits humains, estime que les juntes de bon gouvernement, non seulement proposent des alternatives pour

résoudre les problèmes des communautés, mais elles consolident leurs capacités de développement et leur autonomie.

Elles ne portent pas atteinte à la Constitution, mais au contraire renforcent les structures de gouvernement autonome fondées sur des conventions internationales signées par le gouvernement mexicain. Elle souhaite que le Congrès donne la priorité à la réforme indigène et est convaincue que cette initiative sera reproduite dans d'autres régions.

Dans un message à Marcos, l'Organisation des peuples indigènes zapotèques (OPIZ) de Oaxaca (autre région peuplée d'Indiens) soutient l'initiative : « *Nous avons regardé avec joie votre marche qui a rempli d'espérance nos cœurs opprimés (...). Nous résistons depuis des décennies contre les agressions répressives du gouvernement* ».

Au forum sur l'autonomie, le coordonnateur de l'Assemblée nationale indigène plurielle (75 organisations indigènes) a salué l'initiative de l'EZLN : face au manque de crédibilité des partis politiques, l'autonomie est aujourd'hui une nouvelle manière de faire de la politique en même temps qu'elle est un instrument pour lutter contre le néolibéralisme. En dépit des efforts du gouvernement pour "sataniser" le concept d'autonomie, le progrès de la mise en œuvre de l'autonomie est indéniable.

C'est un projet à long terme et *un modèle alternatif au néolibéralisme et dont la construction est fondamentale dans la gestation d'une nouvelle société plus juste et respectueuse de la dignité humaine.*

Les membres de la Commission sur l'indigénisme du Congrès ainsi que les députés de l'Etat du Chiapas se sont réunis pour analyser la nouvelle situation.

Le député priiste Carlos Pérez Sánchez estime qu'il faut porter une attention accrue aux us et coutumes indigènes et qu'il faudrait réformer la loi actuelle. Les députés du PRD manifestent les mêmes dispositions, tandis que ceux du PAN (parti du président Fox) refusent d'engager le Congrès dans cet examen.

Cependant, le gouvernement de V.Fox n'a fait aucune allusion aux *caracoles* dans son discours-bilan et

les militaires multiplient les pressions et les harcèlements pour créer des divisions au sein des communautés, non sans succès parfois.

Mais, des initiatives similaires ont lieu dans d'autres régions, même si ce n'est pas sous la même forme : « Ce qui prouve que ceux d'en bas sont aussi capables de gouverner et même ils le font mieux, car ce n'est pas pour défendre leurs intérêts personnels, mais les intérêts de tous » (Sergio Rodriguez, directeur de la revue *Rebeldia.*).

Maurice Barth

NÉCROLOGIE

GUY HÉRAUD (Avignon, 29 octobre 1920-Pau, 29 décembre 2003).

Le 29 décembre 2003, le professeur Guy Héraud est mort à Pau où il vivait depuis sa retraite.

Personnalité aussi riche que discrète, Guy Héraud, longtemps professeur de droit public, était un spécialiste mondialement reconnu de la question des minorités européennes et des problèmes du fédéralisme.

Auteur de nombreux ouvrages (*L'Europe des ethnies*, Presses d'Europe, 1963, *Les principes du fédéralisme et la fédération européenne*, Presses d'Europe, 1968, *Peuples et langues d'Europe*, Denoël, 1968, etc.), qui ont éveillé à

la question des minorités des milliers de lecteurs, il n'a cessé au cours de sa vie de lutter pour ses idées d'autodétermination et de fédéralisme (avec Alexandre Marc, notamment). Croyant fermement pouvoir « faire avancer les choses », il n'a pas hésité - lui si réservé -, pour se donner une tribune et se présenter à l'élection présidentielle de 1974.

En écrivant ces lignes, un souvenir personnel me revient à l'esprit concernant ma première rencontre avec le professeur Héraud.

En 1964, j'étais étudiant en droit à l'Université de Strasbourg où il enseignait alors.

Je me souviens d'avoir « sauvé mon année », compromise par de coupables faiblesses dans d'autres matières, grâce à un sujet de dissertation consacré à l'Albanie de Skanderbeg, thème qui, heureux

hasard, avait de longue date retenu mon attention.

La disparition de Guy Héraud crée un vide important, mais il demeure qu'il a formé des générations de disciples et qu'il nous laisse une œuvre considérable dont les richesses sont loin d'avoir toutes été explorées et exploitées.

Y. P.

BRÈVES

Le projet de création d'une Maison de la Culture Berbère de France se précise. Un dossier d'information nourri a été publié en janvier 2004. Il est possible de se procurer ce document à l'adresse suivante :

Maison de la Culture Berbère de France (MCBF), C/o Centre de Recherche Berbère, INALCO, 2, rue de Lille- 75007 Paris, tel : 01 55 26 81 21 fax : 01 55 26 81 28 Salem.Chaker@inalco.fr

BIBLIOGRAPHIE

Daftary, Farima & Grin, François (Eds), *Nation-Building, Ethnicity and Language Politics in Transition countries*, LGI/ECMI Series on Ethnopolitics and Minority Issues. Budapest, 2003, 314 pp.

L'enjeu de la langue dans les nouvelles démocraties d'Europe Centrale et Orientale.

Paul de Deckker & Jean-Yves Faberon (sous la direction de), *L'État pluriculturel et les droits aux différences*. Colloque organisé à Nouméa du 3 au 5 juillet 2002.

Bruylant, Bruxelles, 2003, 536 pp.

Cet ouvrage, qui se veut « une contribution au code universel du vivre ensemble », réunit des contributions de juristes, de spécialistes de science politique et d'anthropologues.

Il examine comment les États les plus divers ont trouvé des solutions à l'angoissante question d'Alain Touraine : pourrions-nous vivre ensemble avec nos différences ?

Hogan-Brun, Gabrielle & Wolff Stefan (Eds), *Minority Languages in Europe, Frameworks, Status, Prospects*.

Palgrave, Mc Millan, Basingstoke (Royaume Uni), 2003, 240 pp.

Comment protéger les langues minoritaires ? Une approche réaliste et pluridisciplinaire.

Latvian Center for Human Rights and Ethnic Studies, *The Situation of Roma in Latvia*. Riga, 2003, 79 pp

Cette petite étude, dense et « pointue », comble heureusement un vide concernant une minorité peu connue.

Ronan Le Coadic (sous la direction de), *Identité et démocratie, diversité culturelle et mondialisation : repenser la démocratie*. Presses Universitaires de Rennes, 2003, 411 pp.

Important volume d'actes des Rencontres internationales de Rennes des 19 au 21 septembre 2002. Cet ouvrage comporte de nombreuses contributions passionnantes du point de vue de la problématique minoritaire.

Nanchi Alexandre, *Vers un statut des minorités en droit constitutionnel français*, Thèse de doctorat de droit public soutenue à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 le 13 décembre 2003.

Une nouvelle, et fort pertinente, étude du difficile cheminement de notre État vers la reconnaissance d'un véritable droit français des minorités.

Lazar Philippe, Autrement dit laïque Levi Liana, opinion, 2003, 115 pp.

Au terme d'une réflexion sérieuse et approfondie, l'auteur nous invite à revisiter la laïcité. Étendant le champ de la notion de laïcité, il propose notamment d'en faire désormais un « principe de reconnaissance réciproque et égale dignité des cultures ».

Un livre à lire et à méditer.

Bon de commande

	Prix	Nombre d'exemplaires
Les Corses	4,5 €
Les Arméniens	4,5 €
Les Hongrois de Roumanie	4,5 €
Les Autochtones du Vietnam Central	4,5 €
Comment peut-on être tsigane ?	3 €
Les minorités des Balkans (2 ^e édition)	9 €
Les pays Baltes	11 €
Le Haut Karabagh	11 €
Les réfugiés asiatiques en France	9 €
Les Kabyles	12 €
Birmanie – Myanmar	11 €
Les minorités à l'âge de l'État-Nation (épuisé)	14,5 €
Nouvelle Europe : minorités et réfugiés	23 €
Roma, Tsiganes d'Europe	12 €
Rapports MRG (en anglais, liste à demander)	6 €
Les Assyro-Chaldéens	6 €
Les minorités en question	12 €
L'enfer guatémaltèque 1960-1966	18 €

Les prix seront majorés de frais d'envoi

Accompagner ce bon d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre du GDM
Pour toute demande de renseignements et pour obtenir la liste des titres publiés par le « Minority Rights Group » de Londres et vendus par le GDM, envoyez une enveloppe à votre adresse au : Groupement pour les Droits des Minorités, 212 rue Saint-Martin, 75003 Paris

N° ISSN 07519207

Président : Yves Plasseraud
Vice-Présidents : Henri Giordan, Thamaz Naskidachvili
Secrétaire générale : Muriel Bensard
Trésorière : Suzanne Pourchier
Trésorier adjoint : Jean Cormon
Membres du bureau : M. Barth, J. Bigot, T. Bourand, D. Dimitrijevic, W. Dressler, H. Elmas, L. Gauge, C. Guyonvarc'h, J. Lambalais, J.Y. Le Touze, J. Pénichon, P. Péroche, M. Rafii, N. Serfaty, P. Vergne
Comité de Patronage : Hélène Ahrweiler, Dimitri T. Analis, Gérard Chaliand, Jean-François Clément, Jacques Dournes†, Alfred Kastler†, Jean Lacouture, Jean-Pierre Liégeois, Jean Malaurie, Edgar Morin, Pierre Vidal-Naquet, P. Peroncel-Hugoz, Maxime Rodinson, Evelyne Sullerot, Paul Thibaud, Germaine Tillion.

LA LETTONIE ATTAQUÉE

Depuis quelque temps, les critiques (presse, politiques, etc.), se multiplient contre les pays baltiques. Le « cœur de cible » de ces attaques est la Lettonie, État situé précisément au centre de la zone baltique.

Rappelons en quelques mots le contexte de ces attaques.

Depuis son retour à l'indépendance en 1991, cette république baltique a pratiquement réalisé un sans-faute. Sortant de 50 ans d'une occupation soviétique terriblement éprouvante à tous égards, Riga est parvenue en quelques années à recréer une société civile dynamique, forte et stable.

Scrutée sous toutes les coutures par les organisations européennes et internationales, la République lettone a obtenu de nombreux satisfecits.

Cette remarquable progression vers l'intégration à l'Union Européenne et à l'OTAN ne fait pas que des heureux et elle irrite en particulier certains milieux russes, notamment parmi les *siloviki*¹ ou les membres de la Douma² qui n'ont jamais digéré la perte des provinces baltiques. Après une brève « lune de miel » du temps du président Boris Eltsine, la situation s'est rapidement tendue avec son successeur Vladimir Poutine et les relations russo-lettones s'apparentent depuis 10 ans à une « guérilla froide » Moscou contre Riga, Tallinn et, dans une moindre mesure Vilnius³. L'objectif est clairement de fragiliser les républiques baltiques à la veille de leur adhésion à l'UE afin d'accroître les possibilités d'influence russe dans la région.

Dans une société en voie de retour à l'autoritarisme, les moyens dont disposent à cet effet les milieux concernés – en pratique les réseaux de l'ex-Union soviétique – sont considérables et très rôdés. Pour des raisons historiques (importance du PC et soviétophilie des intellectuels), les relais sont particulièrement nombreux dans notre pays, parfois même au niveau de l'État⁴.

Si les buts poursuivis paraissent aujourd'hui plus économiques, et

notamment douaniers⁵ et énergétiques (Gazprom), que proprement politiques⁶, les moyens utilisés sont eux d'ordre sociaux et soit-disant humanitaires.

Durant les décennies de soviétisme, des centaines de milliers de russophones sont venus – avec la bénédiction de Moscou – s'établir en Lettonie. Entre 1940 et 1989, le pourcentage d'allogènes dans la population est ainsi passé de 23% à 49%. Curieusement, en 1991, Moscou les a abandonnés, ne leur reconnaissant même pas la citoyenneté russe, alors même que la Fédération de Russie se proclamait par ailleurs à tous égards l'héritière de l'URSS. En fait, les responsables russes savaient que ces populations, comprenant de nombreux officiers retraités de l'armée rouge, pourraient un jour constituer une masse de manœuvre utile à leur jeu politique. D'ailleurs, elle a très tôt revitalisé les anciens réseaux anti-indépendantistes nés à la fin des années 1980, autour des *Interfronts*, les transformant en une véritable force d'activisme politique.

Les techniques de désinformation utilisées sont simples ; elles consistent à diffuser directement de Russie ou plus généralement à faire diffuser de l'étranger, par les médias, les organisations politiques, universitaires, humanitaires ou autres, particulièrement réceptifs aux arguments moscovites, des informations visant à jeter le doute sur l'acceptabilité des États en cause comme membres de la communauté des États démocratiques. Le contenu de ces communiqués s'articule toujours autour des deux thèmes suivants :

- **la communauté russophone est maltraitée.** Les Lettons maltraitent scandaleusement leur communauté russophone ; ceci n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on se souvient que, durant la seconde guerre mondiale, les légions SS lettones furent de zélés collaborateurs des nazis ;

- **« la véritable nature des Lettons ».**

Par un mélange habile d'informations exactes, de citations hors contexte et de contre-vérités, l'histoire est

présentée de façon telle qu'elle soit recevable par le lecteur insuffisamment informé ou peu attentif qui conserve de vagues souvenirs de données historiques (voire de calomnies antérieures). Par une technique de répétition et d'allusions « entendues », le public est amené à penser que, comme il n'y a pas de fumée sans feu, il doit bien y avoir un « cadavre dans le placard balte ». Le soutien américain affiché aux Baltes (et réciproquement) vient renforcer la probabilité d'un mensonge historique sur la « véritable nature » des peuples en cause. Ceci est d'autant plus facile à mettre en œuvre pour ces réseaux d'influence qu'ils possèdent à la fois la documentation, le savoir-faire et les canaux de diffusion.

Premier exemple : la Légion lettone.

Pendant la seconde guerre mondiale, une centaine de milliers de Lettons, certains volontaires, d'autres conscrits, combattirent l'URSS au côté des Allemands. Dans leur immense majorité, ces hommes furent de simples soldats luttant (comme les Finlandais dans les mêmes conditions et personne ne leur en a tenu rigueur) pour la libération de leur patrie.

Certains, malheureusement affectés à des tâches de police, se livrèrent à des exactions contre les civils (juifs surtout), notamment à Varsovie.

Tous les ans, les anciens combattants survivants⁷, aujourd'hui tous âgés bien sûr, commémorent leurs morts en allant déposer une gerbe au pied de la statue de la liberté au centre de Riga.

À cette occasion, le modeste cortège en question, décrit comme une grande parade nazie, est périodiquement instrumentalisé par les médias russes pour discréditer l'ensemble du peuple letton présenté sans nuances comme une bande de fascistes.

Second exemple : l'intégration de la communauté russophone.

Au moment de l'indépendance, les autorités lettones, inquiètes (à juste titre) au sujet de la loyauté d'une partie de la communauté russophone (49 % de l'ensemble de la population en 1989), firent le choix de ne donner immédiatement la nationalité lettone qu'aux citoyens (autochtones ou russophones) lettons avant l'annexion

¹ Membres anciens ou actuels des services secrets.

² En particulier Dmitry Rogozin, son vice-président.

³ La psychose d'encerclement, notamment militaire - les Etats-Unis avançant leurs pions avec détermination - est réelle.

⁴ La récente déclaration du président Chirac, demandant « plus de respect » pour les préoccupations de Moscou, va dans ce sens.

⁵ L'adhésion des États baltiques à l'UE, en étendant aux nouveaux membres des dispositions commerciales privilégiées, fera perdre des revenus à Moscou.

⁶ Encore que le combat d'arrière-garde contre l'extension automatique aux États baltiques de l'accord de partenariat qui lie la Russie à l'UE soit en partie politique.

⁷ Après les combats, l'épuration soviétique, après 1945, ne fit pas de quartiers.

du pays en 1940 et à leurs descendants. Les autres peuvent (depuis 1995) l'acquiescer en en faisant la demande et en passant un examen simple, de langue notamment. Cette pratique est conforme aux normes internationales. Or, depuis dix ans, les autorités russes crient à l'apartheid et répandent toutes sortes d'informations fantaisistes sur la situation locale.

Ainsi, à les en croire, après l'indépendance, seuls les Lettons de souche auraient eu droit à la citoyenneté, les Russes se seraient vu retirer leur passeport, leurs droits humains fondamentaux seraient violés, ils souffriraient de nombreuses discriminations professionnelles, etc.

Si l'on examine la situation de plus près on constate que, en Lettonie comme dans les autres États démocratiques, pour devenir citoyen, il faut connaître les rudiments de la langue nationale, que seuls les ressortissants de l'État peuvent être fonctionnaires publics et que les non-

citoyens ne sont pas électeurs, rien de particulièrement choquant en l'occurrence. Il est vrai que, jusqu'en 1995, la politique de l'État letton en matière de citoyenneté n'a pas été très claire.

Certes, la situation actuelle est encore loin d'être idéale, le processus des naturalisations demeure trop lent, le nombre de professeurs de letton est insuffisant, la manière dont la situation est gérée en pratique n'est pas toujours habile. Ces carences sont connues et régulièrement dénoncées par les organisations internationales. Mais, il faut le répéter, il n'existe pas de justifications objectives aux gesticulations de Moscou.

Dans de nombreux cas, au contraire, ce sont les Lettons qui peuvent se sentir étrangers dans leur propre pays (les sept principales villes du pays sont aujourd'hui à majorité russophone) et seraient même parfois victimes de discriminations à l'emploi dans des firmes russes.

L'économie est en effet, pour l'essentiel, entre des mains russes, que celles-ci soient locales ou originaires de chez le grand voisin.

Pourtant, la rumeur, nourrie avec habileté, continue à courir et les Lettons se sentent désarmés face à un tel arsenal.

Au Conseil de l'Europe, à Bruxelles, la Russie, dont le respect des droits humains n'est pourtant pas le fort (que l'on se souvienne de la Tchétchénie), ne cesse de faire la leçon aux Baltes.

Il y a quelques mois, c'est Vladimir Jirinovski qui s'agitait ainsi à Strasbourg, entourés d'enfants russes dûment chapitrés. Ainsi vont hélas les choses entre le pot de fer et le pot de terre.

Yves Plasseraud

Un livre pour comprendre

Yves Plasseraud, Les États Baltiques, les sociétés gigognes

Éditions Armeline, Crozon, 2003, 435 p, 35 euros.

Au moment où les projecteurs occidentaux se tournent vers les pays de l'ex-URSS, principalement sur les futurs membres de l'Union européenne, Yves Plasseraud, président du GDM, livre une étude qui couvre plus de mille ans d'histoire balte. Dans la marée d'ouvrages qui ont pour sujet l'ex-URSS et la nouvelle donne géostratégique, voilà un livre qui a le mérite de la cohérence.

Lituanie, Lettonie, Estonie : trois pays, trois nations, trois États baltiques, semblables et différents, associés et concurrents. Qu'en est-il aujourd'hui de ces pays résolument entrés dans l'après-soviétisme ?

Yves Plasseraud nous aide à comprendre comment, en ces temps et lieux (ex-URSS, Europe médiane) où l'arrogance a souvent tenu lieu de politique, où d'autres balancent encore entre euphorie et folie, trois États se construisent courageusement en limitant – sans les éviter tout à fait – les dérives.

En histoire, les relations ne sont jamais simples et c'est le mérite de l'auteur de tracer un panorama explicatif riche d'informations utiles, d'exposer l'ensemble des mutations à partir d'une chronologie historique, de données géographiques et d'analyses géopolitiques, en soulignant clairement les enjeux en cours.

La situation et le décor posés, il ne reste plus qu'à faire connaissance avec les pays, les habitants, les pièces rapportées, sans oublier les étrangers de passage (passage souvent prolongé, pas toujours amical). On comprend la place de la religion – des religions -, de la jeunesse, des minorités (ethniques, religieuses, linguistiques), du russe (hôte encombrant), des voisins, des sociétés, de l'immigration et de l'émigration (diasporas actives, retours au pays, etc.).

On comprend mieux pourquoi et comment des cultures différentes peuvent s'éloigner et se rejoindre, se combattre et se soutenir pour arriver à une culture commune et vivre ensemble une communauté de destin tout en conservant ses spécificités.

Riche en notes explicatives et augmenté d'une bibliographie sérieuse, c'est un livre à lire pour comprendre.

BULLETIN D'ADHÉSION 2004

Nom.....Prénom

Adresse..... Code postal..... Ville.....

Tél. E-mail.....

adhère à l'Association GDM et règle ma cotisation comprenant l'abonnement à La Lettre du GDM par le chèque ci-joint d'un montant de :

32€ cotisation normale 52 € cotisation de soutien 14 € tarif étudiant Abonnement seul : 14 €

Le chèque bancaire ou postal est à établir à l'ordre du GDM, 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

Date :..... Signature.....